



Nous nous engageons à faire respecter les règles de sécurité pour préserver la vie et l'intégrité de tous les intervenants sur les chantiers et dans l'entreprise. Nous mettons tout en œuvre pour respecter les règles de sécurité et en cas de nécessité, nous interrompons notre activité et disons STOP.

STOP EN CAS DE DANGER / SÉCURISER / REPRENDRE LE TRAVAIL

En tant que chef d'entreprise	En tant que cadre	En tant que collaborateur
Dès la préparation des soumissions, j'informe sur les risques liés au projet et je prévois les équipements nécessaires à la sécurité.	J'analyse les documents de soumission et je détermine les mesures de sécurité nécessaires.	Je m'informe, je fais des propositions et j'applique les règles et consignes de travail.
Je planifie et je coordonne l'activité des intervenants en fonction de l'avancement des travaux en intégrant les mesures de sécurité à chaque étape.	J'instruis mon personnel et je l'incite à participer aux décisions. Je mets à sa disposition les équipements de protection individuelle dont il a besoin.	Je ne modifie en aucun cas les dispositifs de protection, je signale leur non-conformité et je les fais entretenir si nécessaire. Je veille à ne pas mettre en danger mes collègues.
Je vérifie la mise en application des mesures décidées et, au besoin, je décide des actions correctives à mettre en œuvre.	Je vérifie l'application des mesures prévues et, au besoin, je décide d'actions correctives.	Je sécurise ma place de travail que je maintiens propre et en ordre. Je corrige immédiatement les défauts ou je les signale à mon supérieur.
En cas de manquement grave aux règles de sécurité, j'ordonne l'arrêt immédiat du travail et la mise en œuvre d'actions correctives pour rétablir les conditions de sécurité.	En cas de manquement grave aux règles de sécurité, j'ordonne l'arrêt immédiat du travail et la mise en œuvre d'actions correctives pour rétablir les conditions de sécurité.	En cas de manquement grave aux règles de sécurité, j'interromps immédiatement mon activité et j'informe immédiatement mon supérieur et mes collègues.
Je fais participer mes collaborateurs à l'analyse des risques aux postes de travail. Je ne confie aucune mission sans avoir préalablement analysé les risques et pris les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de mes collaborateurs.	Je veille à organiser les formations nécessaires et à instruire les collaborateurs sur l'importance du respect des règles de sécurité.	Étant aussi responsable de la sécurité à mon poste de travail, j'ai le devoir d'interrompre mon travail si les règles vitales de sécurité ne sont pas respectées, d'empêcher mes collègues de prendre des risques et j'avertis mon supérieur.

